Université de printemps du MS21

31 mars – 2 avril 2023

Vendredi 31 mars, 20h30

Réunion des adhérents et sympathisants du MS21. Echanges informels sur la vie de notre mouvement, ses actions avec nos partenaires, ses projets, son développement, nos outils

Après un premier refus de l'administration fiscale, nous devons refaire une démarche concernant la défiscalisation des cotisations et des dons versés au MS21. Il faut compléter et corriger la présentation de nos activités, en mettant en avant l'organisation d'Universités, la production de livres. Il faut être en phase avec la définition d'une association d'intérêt général. L'éducation populaire doit être explicitée comme un éclairage des débats concernant les problèmes politiques, sociaux... Il s'agit de permettre à un public large de comprendre les enjeux politiques sans esprit partisan. Il faudrait peut-être modifier les statuts. Thierry Priestley va réfléchir à la question avec Michèle Fraize et Patrice Hemet.

Au sujet du site : Il faudrait mettre en avant une catégorisation thématique en lien avec l'éducation populaire. La rubrique "MS21 qui sommes nous ?" doit être plus en évidence sur le site. La rubrique "articles les plus populaires" devrait être rendue accessible à tout le monde.

Au sujet du blog : il est proposé de réécrire le "qui sommes-nous ?" du blog.

Thierry Priestley propose de nous préparer une brochure sur le thème : libérer la sphère publique de l'emprise du privé, retrouver l'autonomie de la sphère publique. Pour se faire, il s'appuiera sur son expérience et sur le livre de Jean-Claude Gayraud "le nouveau capitalisme criminel" qui dénonce l'emprise du crime organisé sur les affaires d'Etat.

Comment présenter les aspects négatifs du monde sans désespérer les gens ? Il ne faut pas idéaliser le passé, mais dire le mal c'est déjà commencer à le combattre.

Samedi 1er avril

9h30 - Ouverture par Patrice Hemet, porte-parole du MS21

Il devient de plus de difficile de rassembler les gens autour de notre projet politique. Il faut retrouver une crédibilité pour nos concitoyens, devenus hostiles aux partis. La période actuelle est de forte intensité politique, la confusion et l'hypocrisie règnent, la situation est anxiogène. Les

jeunes sont en mal être. Il nous faut ouvrir des perspectives. Beaucoup d'initiatives politiques émergent. Les organisations politiques divergent plus sur leurs orientations stratégiques que sur le fond de leurs analyses.

10H00 - 1ère table ronde,: Comment s'affranchir des institutions européennes ?

Georges Kuzmanovic (GK), Jacques Nikonoff (JN), David Cayla (DC), Aurélien Bernier (AB)

Modérateur : Patrice Hemet

JN : L'UE organise de façon structurelle la destruction des modèles sociaux. La définition de compétences exclusives pour l'UE entraîne la suppression des compétences monétaires nationales et empêche des politiques sociales. La politique commerciale dépend de l'UE, il n'est plus possible de réindustrialiser, de s'opposer aux délocalisations, il n'y a plus de souveraineté alimentaire. Ce fonctionnement vise à organiser l'insécurité pour que les populations soient en précarité permanente et cherche à démoraliser les gens. Des attaques sont menées contre l'assurance-chômage, la santé et les retraites afin d'avancer vers un système par capitalisation. Celle-ci permet d'alimenter en capital les entreprises et organise le transfert des risques vers la population. En France, le développement des fonds de pension a été mis en échec.

AB : L'UE a mis en place un droit supranational qui s'impose aux Etats membres. Il y a un débat sur la nature du droit européen : les "internationalistes" considèrent que le droit de l'UE c'est le droit international. Mais depuis le tournant libéral et le traité de Maastricht, il est clair que la supranationalité l'a emporté, le droit de l'UE s'impose au droit national. L'UE a adopté des directives et des règlements pour introduire la concurrence dans tous les pays de l'UE.

Comment sortir de ce piège juridique ? Il n'est possible de désobéir qu'en changeant la hiérarchie des normes, donc en changeant la Constitution. Aucun parti politique important n'a repris cette problématique. Si un gouvernement progressiste veut prendre des lois opposées à l'UE, les tribunaux français s'y opposeront. Les nouvelles lois seraient attaquées par des entreprises, et invalidées par le droit européen. Il faut donc nécessairement réformer notre Constitution, ce qui reste un sujet tabou dans le débat politique actuel.

DC : L'UE est un instrument du néolibéralisme. L'UE est avant tout un ordre juridique qui agit par limitation des pouvoirs des gouvernements. La réforme des retraites fait partie du plan de relance de l'UE. Les GOPE (Grandes Orientations de Politique Européenne) sont élaborées en lien avec les gouvernements. L'UE a évolué depuis l'Acte unique, malgré tout l'ordre européen laisse quelques marges de manœuvre.

L'économie n'est pas détachée des questions sociales, protéger le social c'est penser l'économie. L'UE, à l'inverse, organise une concurrence déloyale à l'intérieur et hors de l'UE, met à mal les normes écologiques, crée des dynamiques territoriales de concentration industrielle (comme en mer

du Nord) à un endroit et les rend absentes ailleurs. L'UE a un principe de libre-échange systématique, contrairement aux USA. La désindustrialisation a des conséquences sociales très fortes : disparition de la classe ouvrière, destruction des collectifs de solidarité...

GK : L'UE organise le dépérissement de l'État, même dans le domaine du régalien. La politique de défense n'est pensée que dans le cadre de l'OTAN. Les politiques de défense européennes visent à mutualiser pour faire des économies : GIAT industrie devenue NEXTER est passée sous contrôle allemand. La diplomatie est détruite en France. L'UE donne une orientation géopolitique qui s'impose aux Etats. Concernant la guerre en Ukraine, tout a été abandonné aux USA.

L'objectif des classes dirigeantes est de détricoter les acquis du CNR. Le capitalisme est devenu financier, il veut voir disparaître toutes les régulations étatiques. Il s'agit d'un véritable féodalisme économique.

Questions du public : Quelle est la force de cet ordre juridique ? Ne va-t-il pas s'effondrer sous le poids des crises ? Quel chemin pour remettre en cause l'UE ?

Réponses :
JN : S'affranchir c'est redevenir libre, redevenir souverain. Il faut gagner l'opinion publique contre l'européisme néolibéral pour le traduire en droit. Le débat n'avance pas, les sondages indiquent que seuls 25 % à 33% des Français veulent sortir de l'UE et de l'euro. Les organisations politiques ne mènent pas ce combat. Même le RN n'a jamais voulu sortir de l'UE car il a conditionné cette sortie à l'accord d'autres pays. Le concept de désobéissance européenne a été créé pour contrer les européistes comme José Bové. L'inconvénient de cette tactique est qu'elle élude le combat frontal à mener. La Pologne, par exemple, a fini par plier sur son projet de réforme judiciaire, malgré sa volonté de désobéissance européenne. L'UE est un système conçu structurellement pour empêcher les Etats européens de faire des politiques favorables aux peuples. Ce système a été pensé par les états-uniens avant-guerre. Pour changer le droit, il faut une assemblée constituante.

AB : Le combat sera long et difficile. Il faut une réforme constitutionnelle, liée à l'état de l'opinion publique. Si nous sortions de l'UE par référendum, il ne faudrait pas signer des accords de libre-échange juste après !

Il existe d'autres possibilités dépendantes du contexte politique. Depuis 1989 et l'arrêt Nicolo du Conseil d'Etat, une loi doit toujours être conforme aux traités, une loi postérieure à un traité international (loi écran) ne peut plus primer sur le droit introduit par ce traité. Il faudrait revenir au principe d'avant 1989. Nous pouvons sortir de l'UE, mais il y a d'autres possibilités d'action. Ce retour à la primauté du droit national pourrait être ciblé par domaines de compétence. La loi écran pourrait être adaptée à la façon dont la loi a été adoptée (par référendum notamment). Cela pourra être interprété comme une sortie de fait de l'UE. L'ordre juridique est certes verrouillé, mais il y a des possibilités d'action, tout cela dépend du contexte politique. Aujourd'hui il y a une montée des revendications nationales, les tribunaux doivent en tenir compte.

DC : L'UE n'a pas été créée au départ pour être le support du néolibéralisme. Après la Deuxième Guerre Mondiale, des politiques interventionnistes ont été menées qui étaient contraires au libre-échange. L'UE est un colosse aux pieds d'argile. Nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons avec l'Etat de droit. Aujourd'hui, des gens votent pour des partis qui veulent refaire la démocratie contre l'Etat de droit. Le risque existe de créer un néoféodalisme. Il faut proposer des lois incompatibles avec l'UE pour convaincre, montrer les limites de cette démarche en vue d'arriver à changer la Constitution.

La sortie de l'euro doit arriver en dernier dans le processus de démantèlement de l'UE car cette question de l'euro est très complexe.

GK : Le néolibéralisme n'est pas vraiment respectueux de l'Etat de droit. Les traités de libre-échange ont créé les tribunaux d'arbitrage qui pourront juger les lois nationales. L'UE n'est pas qu'un ordre juridique. Il existe ainsi, par exemple, EUROGENDFOR, une force de gendarmerie européenne, constituée de gendarmes qui n'interviennent pas dans leur pays d'origine. Cette force a été créée sur la base de scénarios de guerre civiles européennes...

S'opposer à l'UE peut être payant électoralement. En 2017, le programme de Mélenchon prévoyait de détruire l'UE par un plan concerté avec d'autres pays de l'UE. Malheureusement, ce plan a été abandonné par Mélenchon en vue de l'union de la gauche. Aujourd'hui les classes moyennes sont touchées par la crise économique. Inflation, crise écologique, énergétique, géopolitique : on va exiger du personnel politique qu'il agisse ! Les circonstances donnent des possibilités. Notre devoir est de nous préparer pour le moment où les circonstances permettront une autre politique.

Remarque du public : Les gens pensent que l'UE peut les défendre, c'est une idée à combattre (confusion avec l'internationalisme).

DC : Le non de 2005 au TCE est, pour certains, une opposition au néolibéralisme mais pas à l'UE. Une partie de la population se trompe sur la protection apportée par l'UE.

GK : Il est opportun de rappeler l'action désastreuse de l'UE au moment de la crise du COVID.

JN : Il est important de ne pas dévier vers un débat juridique. Dans les années 30, Roosevelt a été entravé dans la mise en œuvre du New Deal du fait de questions juridiques. Il faut rester sur le champ politique, mais ne pas désobéir au droit. La Constitution est une question politique.

AB : Nous ne maîtrisons pas les événements, nous agissons dans un contexte donné. Si une force politique progressiste arrive au pouvoir, elle aura plusieurs possibilités en fonction du soutien politique qu'elle aura. Une révolution populaire pourrait bousculer les institutions, il faudra réinstituer. Il faut donner des perspectives d'avenir pour les relations internationales, la gauche est

en retard sur cette réflexion. Le combat le plus difficile sera contre les multinationales, il faudra expliquer comment arriver à les mettre en échec.